

NOTE D'INFORMATION

Comment procéder au recensement dématérialisé de vos besoins ?

COMMENT ACCEDER AU MODULE DE RECENSEMENT DE VOS BESOINS :

- Se rendre sur le Site Internet du CDG 76 : www.cdg76.fr
- Placer votre curseur sur « Services en ligne »
- Cliquer sur « Recensement » •
- Cliquer sur « Espace sécurisé » •
- Saisir votre code utilisateur et votre mot de passe. Remarque : Les codes utilisateur et mot de passe sont généralement identiques à ceux que vous utilisez habituellement pour saisir vos déclarations de vacances ou vos offres d'emploi sur la bourse de l'emploi. En cas d'oubli de vos codes, vous pouvez solliciter Catherine GERMAIN, Responsable du service concours catherine.germain@cdg76.fr ; 02 35 59 41 81.

INDIQUER VOS BESOINS PREVISIONNELS DE POSTES A DECLARER:

Si vous n'avez aucun besoin à déclarer :

Cliquer une seule fois sur « Pas de poste à déclarer ».

Si vous avez des besoins à déclarer :

- Cliquer sur « Nouveau », puis choisir dans le menu déroulant le concours pour lequel vous souhaitez déclarer un besoin, Indiquer le nombre de poste prévisionnel et le cas échéant le type de concours ; la spécialité et l'option. Ensuite, Cliquer sur « Valider » afin d'ajouter le grade déclaré dans votre liste.
- Vous devez cliquer autant de fois sur « NOUVEAU » que vous avez de besoins à déclarer dans les différents • grades figurant au menu déroulant.

A noter : Les rubriques « Descriptif des tâches à confier » et « Observations » sont facultatives.

COMMENT APPORTER DES MODIFICATIONS A UNE DECLARATION TERMINÉE

Modification d'un poste déclaré

Cliquer sur « MAJ » (à gauche de la déclaration) correspondant à la ligne à modifier ; l'écran de modification du poste apparaît, effectuer les modifications nécessaires puis valider.

Suppression d'un poste déclaré

Cliquer sur « SUP » (à gauche de la date de déclaration) au niveau de la ligne à modifier.

SUIVI DE VOTRE DECLARATION

La colonne ETAT vous permet de suivre l'état de votre déclaration :

ETAT N signifie que votre déclaration a été transférée au Centre de Gestion mais qu'elle peut encore être modifiée par vos soins en cliquant sur « MAJ ».

ETAT **T** signifie que votre déclaration a été transférée au Centre de Gestion et qu'elle n'est plus modifiable en ligne mais uniquement en prenant contact avec le service concours du Centre de Gestion.



ETAT V signifie que votre déclaration a été validée et prise en compte pour l'organisation du concours concerné.